

REGLEMENT DU CHALLENGE “VETERANS LIEGEOIS”

1. *Le joueur(euse) devra être vétéran pour la saison en cours càd être né en 1983 ou avant.*
2. *Seuls les joueurs(euses) affiliés à un club de la province de Liège et ceux domiciliés en province de Liège et évoluant à l'étranger entrent en ligne de compte pour les classements, la participation aux épreuves non officielles étant ouverte aux joueurs(euses) hors province.*
3. *Les organisations retenues sont :*
 - ♦ *Les Triplettes de Wanze*
 - ♦ *Le Critérium Provincial à Ermitage*
 - ♦ *Le Challenge Longrée de l'Astrid*
 - ♦ *Le Challenge Michel Verbeke*
 - ♦ *Le Champ. Prov. de simples au Donald*
 - ♦ *Le Champ. Prov. de doubles aux Patapongistes*
4. *Afin de donner le maximum de chance à tous, les épreuves non officielles se dérouleront avec handicap. Dans la plupart des épreuves les joueurs/équipes seront répartis en groupes de classements, sans finale entre les groupes, les points challenge étant attribués séparément mais en totalité à chaque groupe.*
Un maximum de points sera instauré pour les épreuves sans groupes séparés
Epreuves à deux (21), à trois (30).
Pour les épreuves qui se déroulent par groupes les joueurs ou équipes seront réparties dans les groupes de la façon suivante

<i>1 à 9</i>	<i>1 groupe</i>	<i>25 à 29</i>	<i>4 groupes</i>
<i>10 à 17</i>	<i>2 groupes</i>	<i>30 à 44</i>	<i>3 groupes, 2 poules par groupe</i>
<i>18 à 24</i>	<i>3 groupes</i>	<i>45 et plus</i>	<i>3 groupes, 3 poules par groupe</i>
5. *Catégories pour les épreuves officielles (qui se déroulent sans handicap).*
Champ. Provinciaux Messieurs - Dames - Mixtes : 40, 50, 60, 65, 70, 75, 80 et 85
Critérium Provincial
C4-C6, D0-D2, D4-D6
B-C0-C2 & E-NC (ces deux dernières séries seront dédoublées s'il y a suffisamment d'inscriptions).
Les séries qui ne comptent pas 5 participants sont regroupées ou incorporées dans une autre série et c'est cette série "spéciale" qui détermine l'attribution des points. Pour l'attribution des titres, seuls les résultats contre les joueurs de la même catégorie sont pris en considération.
Les Aînées joueront le critérium dans leur série de classement Messieurs.
6. *Des points seront attribués aux joueurs et joueuses qui participent effectivement aux épreuves du trophée. Ces points seront répartis suivant le tableau en annexe. Lorsque toutes les places ne sont pas attribuées à la table, les mêmes points sont attribués aux équipes ou joueurs éliminés au même stade (Ex : dans un tableau final les 1/2 finalistes recevront les points du 3° et les 1/4 de finalistes recevront les points du 5°).*
Lors d'un abandon les points pourront être recalculés au prorata des rencontres disputées.
Si une épreuve est annulée, les joueurs inscrits recevront 16 points de participation.
Le Championnat Provincial de Simples attribue 30 pts aux champions, 27 pts aux autres.
Le Championnat Provincial de Doubles attribue 27 points à tous les participants.
Le classement général s'effectuera en tenant compte de tous les résultats.
7. *Le règlement de chaque épreuve doit respecter le but poursuivi par la commission. Aucune limitation d'inscription ne sera acceptée mais le juge-arbitre se réserve le droit de modifier légèrement l'horaire et la formule afin que les compétitions se déroulent dans les meilleures conditions et dans des délais raisonnables. Le montant de l'inscription des épreuves non officielles ne pourra excéder 5 €.*
8. *En cas d'égalité, les joueurs seront départagés au nombre le plus élevé de participations, ensuite suivant le plus petit classement et si nécessaire priorité au plus âgé.*